

Procès verbal de la réunion ordinaire du 21 décembre 2017

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 15 décembre 2017 s'est réuni le 21 décembre 2017 à 20 heures au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacques BŒUF, Maire, étaient présents : Bœuf, Malauron, Chanudet, Battut, Boyer Lascourbas, Meynard.

Mmes Charbonnel Dessemond, Tomassi.

Absentes excusées :

Mmes Loulergue, Morele.

Secrétaire de séance : Christophe BOYER

Ordre du jour : Vente de terrain communal à Barreix
Assurance agents CNRACL
Désignation d'un membre au Conseil de développement
Règlement assainissement non collectif de la Communauté de Communes
Questions diverses
Informations

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la dernière séance.

Aliénation d'une partie de domaine public à Barreix

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de déclasser et d'aliéner le morceau de domaine public convoité par Monsieur ORTAVANT Pierre,
- Décide de lui vendre au prix de 771.46 € (incluant tous les frais pris en charge par la Commune)
- Charge Monsieur ORTAVANT Pierre de contacter le géomètre et le notaire de son choix et de prendre à sa charge les frais
- Charge Monsieur le Maire de signer toutes les pièces utiles.

Passation du contrat d'assurance statutaire du personnel

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

-de retenir la proposition de la C.N.P. et de conclure avec cette société un contrat pour la couverture des risques statutaires du personnel prenant effet à compter du 1er janvier 2018 et pour une durée de 1 an,

-d'autoriser le Maire à signer le contrat d'assurance avec la C.N.P.

Désignation d'un membre au Conseil de développement

Madame Sophie CHARBONNEL DESSEMOND ne prendra pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de nommer Monsieur DESSEMOND Gaëtan au Conseil de Développement de la communauté de Communes Creuse Grand Sud.

Nouveaux statuts de la Communauté de Communes

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les nouveaux statuts de la Communauté de communes Creuse Grand Sud adoptés le 11 octobre 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte les nouveaux statuts de la Communauté de Communes Creuse Grand Sud.

Règlement assainissement non collectif de la Communauté de Communes

Il est disponible au secrétariat de la mairie.

Questions diverses

Etang de La Marchette

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la DDT qui demande des compléments sur notre dossier de renouvellement de l'Etang.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de contacter Monsieur Faurillon qui a fait le dossier.

Vidange de la fosse de l'assainissement collectif

Monsieur le Maire présente les devis reçus et précise qu'il y a une différence de prix assez importante.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de vérifier que tout est compris dans le devis le moins onéreux.

Informations

Compte-rendu de la commission voirie de la Communauté de Communes Creuse Grand Sud

Compte-rendu de la commission déchets de la Communauté de Communes Creuse Grand Sud

Compte-rendu de la dernière réunion du SIAEP

Accessibilité : tous les travaux sont terminés.

Lecture du courrier fait à la Communauté de Communes relatif aux problèmes liés à l'envoi des convocations.

Saison de pêche 2017 : petite baisse des recettes.